



VILLE DE
LORIENT

La Ville renouvelle ses conseillers citoyens de quartier : inscriptions jusqu'au 30 avril

Participation, dialogue, citoyenneté, voilà quelques mots-clés de la démarche initiée par Fabrice Loher et qui s'écrit avec les habitants. Le maire et les adjoints de quartier ont à cœur de créer ces nouveaux lieux de démocratie participative et de coconstruire avec la population.

Cette volonté s'est notamment traduite par la création en 2020 de 5 conseils citoyens de quartier, composés respectivement de 35 membres, qui jouent un rôle essentiel dans la démocratie locale en représentant les habitants et en participant activement à l'amélioration de la qualité de vie des quartiers.

La première édition des conseils citoyens de quartier se terminera en mai prochain et la Ville recrute de nouveaux membres pour une durée de 3 ans. **Tous les citoyens motivés et impliqués dans la vie de leur territoire sont invités à postuler en remplissant un formulaire disponible sur le site de la Ville www.lorient.bzh. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril.**

Les actions menées par les CCQ

Créés pour une durée de 3 ans, les conseils citoyens de quartier élus en 2021 arrivent aujourd'hui au terme de leur mandat.

La Ville a défini 5 grands quartiers et créé pour chacun d'eux un conseil citoyen :

- Centre-Ville
- Keroman – Merville – Nouvelle Ville
- Le Ter – Lanveur – Kervéanec
- Keryado – Saint-Armel – Kerfichant – Le Bourgneuf
- Bois du château – Le Rouho – Le Manio – Kerentrech

Membres du comité de concertation « Mon centre-ville demain » - projet visant à piétoniser, végétaliser et faciliter l'accès au centre-ville – les conseils citoyens de quartiers se sont fortement impliqués dans l'expérimentation de ce nouveau dispositif. Ils sont systématiquement intégrés aux démarches de concertation engagées par la Ville dans le cadre du le projet d'aménagement de l'Estacade, du projet social ou encore les opérations de logements à Frébault et Kervéanec. Ils sont aussi membres du comité d'examen et de suivi du budget participatif et sont invités aux réunions publiques de concertation organisées dans les quartiers.

Par des marches exploratoires, des visites de sites, des rencontres avec le Maire et les élus, ils ont également pu mener des actions concrètes. En voici quelques exemples :

- La mise en valeur de parcours sécurisés de mobilité douce pour les élèves et les parents du nouveau collègue de Trefaven en partenariat avec l'établissement

- La mise en place de déambulations culturelles ouvertes à tous et animées par un guide conférencier dans les quartiers de Bodélio et du Ter.
- L'organisation d'une soirée débat sur le thème « J'aime mon quartier, j'agis pour mon quartier ».
- La formalisation de nombreuses propositions d'aménagements pour sécuriser les abords des écoles, pour sécuriser et embellir les espaces communs des résidences de logements, pour limiter la vitesse, etc.
- La définition de plusieurs scénarii d'aménagements de l'espace public et de plans de circulation
- La construction d'un projet de jardin partagé
- La participation au Carnaval de Lorient

Les Conseils Citoyens de Quartier se réunissent en assemblée 3 fois par an.

Des réunions de travail et des ateliers thématiques sont également organisés autant de fois que nécessaire sur les sujets retenus par chaque Conseil Citoyen de Quartier.

Enfin, une assemblée plénière publique en présence du maire et de tous les Conseils Citoyens de Quartier se réunit une fois par an pour faire le bilan de l'année écoulée, faire un point d'étape sur l'avancée des projets en cours et évoquer ceux à venir.

Tous les comptes-rendus de réunions des conseil citoyens de quartier sont consultables sur le site Internet de la ville : <https://www.lorient.bzh/ccq>

Le bilan du premier mandat

Afin de dresser le bilan de la première édition et de définir les modalités de renouvellement de ses membres, une réunion plénière a été organisée le jeudi 7 décembre 2023. Près de 50 conseillers citoyens de quartier ainsi qu'une vingtaine d'habitants ont pu échanger sur le fonctionnement du dispositif et définir des pistes d'amélioration.

Les échanges, très riches, ont permis de faire émerger des consensus, des points d'attention ainsi que des améliorations possibles.

Les consensus :

- Un dispositif qui crée du lien : entre les habitants, avec les services et les élus, il permet une relation directe et une meilleure compréhension du fonctionnement des services ;
- Une meilleure connaissance des quartiers : les CCQ ont apprécié de pouvoir mieux connaître leur quartier ;
- Un rôle de participation et de contribution à la vie de la cité.

Des idées pour l'avenir :

- Mieux se connaître et se faire connaître auprès des habitants ;
- Renforcer les missions de participation et de contributions aux politiques publiques municipales en particulier sur les projets d'aménagements urbains ;
- Pérenniser les acquis de la première édition en maintenant un « noyau de conseillers de la première édition ».

Les changements apportés :

Quelques aménagements dans le dispositif ont été soumis au conseil municipal lors de sa séance du 6 avril :

- L'intégration dans les futurs conseils citoyens, au sein du collège des habitants, de 5 membres de droit issus de la première édition, et ce, afin de poursuivre la dynamique collective et de faciliter la continuité du dispositif et notamment les actions engagées.
- Les centres sociaux seront désormais membres de droit, pour faciliter la construction et la mise en œuvre de projets communs à l'échelle du quartier.
- Au-delà du critère de la parité qui est évidemment maintenu, le critère de la tranche d'âge sera également pris en compte dans le processus de tirage au sort pour tenter d'obtenir davantage de mixité au sein des CCQ. Trois tranches d'âge ont ainsi été proposées : - de 25 ans (jeunes) / 25 ans à 65 ans (actifs) / + de 65 ans (sénior).

Forte de ce premier bilan, la Ville souhaite renforcer le lien de proximité avec les habitants et décide de reconduire le dispositif en espérant qu'il rencontre le même succès que la première édition.

Place à la mobilisation !

Pour chaque quartier et à l'instar de la première édition, la Ville souhaite constituer un Conseil Citoyen composé de 35 membres répartis en deux collèges élus ou désignés par tirage au sort parmi les personnes qui se seront portées volontaires :

- Le collège des habitants composé de 25 personnes au maximum étant entendu que 5 sièges ont été attribués de droit aux conseillers issus de l'édition précédente et qui souhaitent poursuivre leur engagement.
- Le collège des associations, des professionnels et des acteurs socio-professionnels composé de 10 personnes au maximum

Les critères de participation

Les conditions restent les mêmes que pour la première édition :

- Être âgé d'au moins 16 ans, (autorisation parentale à fournir pour les mineurs)
- Être domicilié, ou être étudiant résidant en semaine, dans le quartier,
- Pour le collège des associations, professionnels et des acteurs socioprofessionnels, être officiellement désigné pour représenter sa structure ou être contribuable au titre d'une activité professionnelle exercée sur le territoire d'un CCQ
- Ne pas être engagé par un mandat d'élu local, ni être candidat à une élection politique

Les inscriptions : date limite le 30 avril

- En ligne via le site Internet de la ville : www.lorient.bzh/actualites
- Via le formulaire à compléter qui figurait dans le dernier Lorient Mag et qui est également disponible à l'accueil de l'hôtel de ville.

L'appel aux volontaires a été lancé sur le site internet de la Ville, dans le dernier Lorient Mag et par voie d'affichage dans tous les équipements municipaux ainsi qu'auprès des bailleurs. Une communication spécifique a également été adressée aux commerçants et à l'ensemble des associations de la ville pour constituer le futur collège des professionnels.

La réunion plénière d'installation des futurs conseillers citoyens de quartier aura lieu le samedi 1^{er} juin prochain ; l'occasion de présenter le dispositif et de lancer cette deuxième édition.